



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Convention de servitude de passage ERDF/Ville - Quartier de Basseau

DE20150511_15	Conseil municipal du 11 mai 2015
Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD	Télétransmise à la Préfecture le 13 MAI 2015 Affichée le 13 mai 2015

L'an deux mille quinze le onze mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 avril 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à Mme LASBUGUES
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. ACHARKI
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. CHUPIN à Mme BOURGOGNE
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise LEGRAND

Convention de servitude de passage ERDF/Ville - Quartier de Basseau

Espaces et domaine publics
id : 894

Conseil municipal
11 mai 2015

15

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain Secteur Ouest Basseau, Electricité Réseau Distribution France (ERDF) doit procéder au remplacement de câbles Basse Tension souterrains Chemin du Bois de la Roche pour le poste Petite Garenne 1 dans le quartier de Basseau.

Les services d'ERDF ont donc sollicité l'autorisation de la Ville pour l'installation à demeure :

- de 4 canalisations souterraines d'une largeur d'environ 0,50 m et d'une longueur d'environ 225 mètres ainsi que leurs accessoires sur les parcelles cadastrées DE n^{os} 165 et 162.

Il vous est proposé :

- d'approuver la convention de servitude de passage à titre gratuit, conclue pour la durée des ouvrages de ces câbles souterrains ou de tout autre ouvrage qui pourrait leur être substitué, et les plans annexés.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
11 mai 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

